

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN**  
**COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2013**

L'an Deux Mille Treize, le 1<sup>er</sup> février.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bayssan à BEZIERS, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 22 janvier 2013.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL	*		MR JOVIADO	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MME MARTY	*	
MR DU PLAA		*	MME MATHIEU		*
MR ETIENNE	*		MR PELAGATTI	*	
MR FALIP	*		MR SENEGAS		*
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER	*		MR AFFRE		*
MR MARTINEZ		*	MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA		*	MR AURIOL		*
MR PAILHES		*	MR BARSSE		*
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MR COUDERC	*	
MR VEZINHET		*	MR COSTA		*
MR BARO	*		MR GELY	*	
MME PALAYSI		*	MR FORTE		*
MR CAMBON		*	MR LACAS	*	
MR COMBES		*	MR ROUDIER	*	
MR Bosc	*				

<b>OBJET :</b>	<b>COMPTE RENDU</b>
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures 30.

**DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2012**

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu du comité syndical du 5 décembre 2012.

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

approuve le compte rendu.

**DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2013. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **1 024 053.62 €**, répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 009 914.64	1 009 914.64	14 138.98	14 138.98

**Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013.**

**DELIBERATION N°3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin d'assurer le déroulement des carrières au sein de notre équipe, il vous est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la modification du tableau des effectifs suivantes :

Poste	proposition	Date de prise d'effet
Technicien Territorial contractuel	Suppression	1 <sup>er</sup> juillet 2013
Technicien principal	Création	1 <sup>er</sup> juillet 2013

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **De valider la modification du tableau des effectifs proposée**

**DELIBERATION N°4 : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE A LA REALISATION DE LA PHASE « TENDANCES ET SCENARIOS » DU SAGE ORB LIBRON ET AIDE A LA DECISION DE LA CLE DANS LE CHOIX DE SA STRATEGIE. REDACTION D'UNE PREMIERE VERSION DU PAGD ET DU REGLEMENT DU SAGE. VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES. DEMANDE DE SUBVENTION**

## **LA DEMARCHE SAGE**

Les procédures SAGE s'inscrivent dans un cadre législatif relativement bien délimité. Ainsi, les textes décrivent une organisation autour de trois grandes phases : préliminaire, élaboration et mise en oeuvre avec chacune un objectif qui sont respectivement le lancement de la démarche, la définition du projet et enfin la réalisation d'actions concrètes et le suivi de leurs impacts.

De longue date, une attention particulière a été portée sur la gestion de la ressource en eau sur l'Orb et le Libron. La création du barrage des Monts d'Orb et des équipements associés dès les années 60 témoigne de l'importance de la ressource disponible sur ce territoire.

Dans les années 80, le constat d'une dégradation de la qualité des eaux de baignade, les mortalités piscicoles de plus en plus fréquentes sur certains secteurs, les dégâts de plus en plus importants liés aux inondations, ont conduit les élus à promouvoir un premier projet de Contrat de rivière pour la vallée de l'Orb, validé en janvier 1996.

Le lancement de la procédure a favorisé la création, le 21 janvier 1997, du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, structure porteuse de l'animation et de la mise en oeuvre de ce premier programme d'action.

Les missions du SMVO ont par la suite été précisées et orientées vers une gestion intégrée et transversale de l'eau. Ces missions lui ont permis, au cours de l'année 2008, une reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin – EPTB. La même année, les communes de la vallée du Libron ont adhéré au SMVO, devenu le **Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL)**.

Ainsi, depuis 15 ans, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Orb est à la charge de cette structure. Sur cette période, le SMVO(L) a piloté deux Contrats de rivière Orb et un Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). Ces procédures ont suscité, en améliorant et partageant les connaissances, des prises de conscience des acteurs locaux, notamment dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de la prévention du risque inondation.

Elles ont permis une structuration du territoire et une organisation des acteurs, et aussi une véritable dynamique sur la vallée, qui s'est amplifiée ces dernières années, avec en parallèle l'élaboration du SAGE et celle d'un Contrat de rivière Orb-Libron (2011-2015).

Les **dates clefs de l'engagement de la procédure SAGE** sont rappelées :

- Octobre 2007 : engagement du comité syndical du SMVO dans la procédure SAGE ;
- Août 2009 : arrêté de périmètre du SAGE Orb – Libron ;
- Novembre 2009 : arrêté de composition de la CLE du SAGE Orb – Libron.

En ce qui concerne la phase d'élaboration, les textes imposent une procédure précise qui suit six séquences s'enchaînant les unes après les autres:

- 1 - État initial,
- 2 - Diagnostic global,
- 3 - Tendances et scénarii,
- 4 - Choix de la stratégie,
- 5 - Produits du SAGE,
- 6 - Validation finale.

## **L'AVANCEE DES TRAVAUX**

La première phase d'élaboration du SAGE – l'Etat des lieux - a commencé courant 2011. L'Etat initial et le diagnostic sont en cours de validation. Ils seront prochainement validés en CLE.

## **OBJET ET CADRE DE LA PRESTATION**

L'objet de l'étude en objet marché vise à accompagner les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Orb Libron dans l'élaboration du schéma en réalisant les phases suivantes :

- Elaboration du scénario tendanciel et des scénarios contrastés
- Aide à la décision de la CLE dans le choix de sa stratégie et rédaction de la stratégie ;
- Rédaction du PAGD et du règlement du SAGE

Il s'agit d'un marché de prestation intellectuelle.

**Le SAGE Orb Libron étant prioritaire au sens du SDAGE, il devra être validé avant la fin de l'année 2015.**

**Le SMVOL s'est ainsi fixé les échéances suivantes :**

- Février 2013 : validation de l'état initial et du diagnostic par la CLE
- Juin 2013 : validation par la CLE du scénario tendanciel ;
- Octobre 2013 : validation des scénarios contrastés ;
- Février 2014 : validation de la stratégie ;
- Mi 2014 : validation de la stratégie par le comité d'agrément ;
- Fin 2014 : validation du PAGD et du règlement ;
- 2015 : enquêtes publiques

Dès le mois de février 2014, un prestataire distinct du prestataire retenu pour la présente mission sera missionné pour l'évaluation environnementale du SAGE.

#### LE MONTANT ESTIMATIF DE LA PRESTATION

**Le montant estimatif de la prestation en objet est estimé à 200 000 € H.T**

**Le comité syndical, à l'unanimité , décide :**

- De valider le cahier des charges de l'étude en objet ;
- D'autoriser le président à solliciter l'agence de l'Eau et la Région Languedoc Roussillon pour un soutien financier pour cette opération

#### **DELIBERATION N°5: RESTAURATION DE LA LIBRE CIRCULATION PISCICOLE SUR LA MOYENNE VALLEE DE L'ORB. ETUDES PRELIMINAIRES ET D'AVANTS PROJETS. VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES. DEMANDE DE SUBVENTION**

##### **Contexte de l'étude**

Les contrats de rivière ORB 2006- 2010 et ORB LIBRON 2011-2015 encouragent le rétablissement de la continuité piscicole sur la basse et moyenne vallée de l'Orb. Les chantiers relatifs à la basse vallée de l'Orb étant soit réalisés (La Malhaute, Tabarka et Bagnols) ou avancés (Barrage de Pont Rouge et Moulin Saint Pierre), **le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron souhaite faire progresser le chantier du rétablissement de la continuité piscicole sur la moyenne vallée de l'Orb, en engageant les études préliminaires et d'avant projets du seuil de Thezan Pailhes (ROE35320) d'une part du Pont Gaston Doumergue (ROE35355) d'autre part.**

##### **Objet de l'étude**

L'étude en objet concerne le dimensionnement des ouvrages **de montaison et de dévalaison** pour les deux seuils précités, à même de garantir à minima la libre circulation des espèces cibles (anguille, Alose :....).

Les dispositifs de franchissement étant considérés comme des ouvrages d'infrastructures, et conformément à l'arrête de décembre 1993 définissant les missions de maîtrise d'œuvre (loi MOP), la présente étude doit répondre aux éléments de mission suivant :

- **études préliminaires** (recueil des données, diagnostic et esquisse),
- **étude d'avant-projet**

Vous trouverez annexé au présent rapport le cahier des charges de cette réflexion.

**Le montant de cette réflexion est estimé à 80 000 € H.T.**

**Le comité syndical, à l'unanimité , décide :**

- De valider le cahier des charges de l'étude de restauration de la libre circulation piscicole sur la moyenne vallée de l'Orb ;
- D'autoriser le président à solliciter l'agence de l'Eau pour un soutien financier pour cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses sont abordées :

Jean ARCAS informe les membres du comité syndical de l'état d'avancement de 3 dossiers importants sur le canton d'Olargues :

- La mise en transparence du barrage de l'Ayrette ;
- La réhausse des passerelles de Vieussan
- Le projet d'irrigation qualitative de la vigne

Les montants financiers utiles à la réalisation de ces projets sont très importants au regard de la capacité de financement de la communauté de communes Orb et Jaur et du SIAEP de la vallée du Jaur.

**Béziers, le 1<sup>er</sup> Février 2013**

**Le Président  
du Syndicat Mixte Des vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Jean Noël BADENAS**